

Le médiateur des entreprises



Un dispositif gouvernemental original ...

... unique en Europe

✓ **Un constat : des déséquilibres critiques**

✓ **Deux objectifs :**

- « réparer » : volet défensif
- transformer les pratiques : volet offensif

La médiation

**Un dispositif
gouvernemental
ouvert à toute
entreprise**

Trois principes

- ✓ Confidentialité
- ✓ Gratuité
- ✓ Rapidité

Quatre objectifs principaux

- ✓ Restaurer la confiance
- ✓ Ré-humaniser les relations entre clients et fournisseurs
- ✓ Inciter les entreprises à assurer leur indépendance stratégique
- ✓ Renforcer la responsabilité des leaders de filière

Deux types d'action

- Mission de « **réparation** » à court terme : une stricte fonction de médiation afin d'aider les entreprises concernées par un conflit à trouver une solution adaptée ;
- Rôle de « **régulation** » : améliorer dans la durée les relations clients / fournisseurs en transformant les pratiques, changer de paradigme concernant le rapport de forces, y compris pour ce qui relève du code de marchés publics.

La médiation

Le médiateur :

*Ni juge, ni arbitre, ni conciliateur, ni expert, MAIS un **facilitateur***

➤ **Ses objectifs :**

- Prévenir / régler un différend
- Restaurer le dialogue

➤ **Formé**, neutre, impartial et indépendant, il applique un processus structuré en toute confidentialité

➤ **Son rôle :**

- Permettre de comprendre l'origine du différend
- Aider les parties à trouver ensemble une solution négociée, satisfaisante, réaliste et pérenne

Comment saisir la médiation («volet réparation»)

3 modes de saisine

- ✓ Individuelle
- ✓ Collective
- ✓ Branche

Une voie d'entrée
pour déposer un
dossier

- **la médiation individuelle** : une entreprise entre seule en médiation vis-à-vis d'un client ou d'un fournisseur
- **la médiation collective** : le médiateur peut intervenir à la demande d'un syndicat ou d'une fédération professionnelle. Il est également possible que plusieurs entreprises rencontrant les mêmes difficultés se groupent pour déposer un dossier de médiation
- **la médiation de branche** : une branche professionnelle VS une autre branche

www.mediateur-des-entreprises.fr

C'est le mandat qui permet à la Médiation d'agir

Comment saisir la médiation (« réparation »)

Déroulement de la procédure

- ✓ Démarche autonome (l'entreprise ou les entreprises concernée(s) initient la procédure de leur côté)
- ✓ Dépôt du dossier en ligne
- ✓ Prise de contact avec l'entreprise qui a saisi dans les 4 jours qui suivent
- ✓ Admission du dossier en médiation
- ✓ Définition d'un schéma d'action
- ✓ « **Convaincre** » l'autre partie d'accepter le principe de la médiation, **en lien avec le médiateur interne le cas échéant**
- ✓ Après acceptation de la procédure de médiation, le médiateur convoque les parties à une 1^{ère} réunion de médiation

Ce qu'il faut retenir



La médiation :

- ✓ est un temps privilégié
- ✓ qui suppose l'absence de toute intervention extérieure, qu'elle qu'en soit la nature, risquant de la mettre en échec.

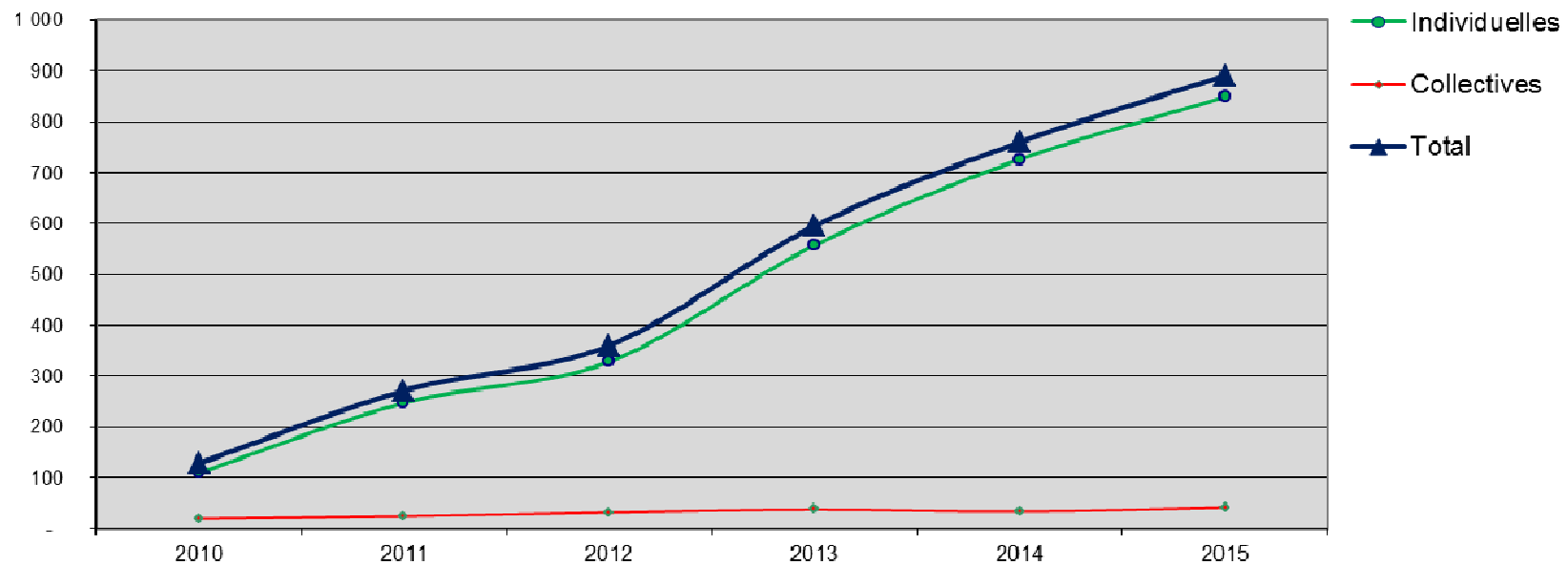
3 médiateurs régionaux en LRMP :

- ✓ En ex LR : Didier TANYERES
- ✓ En ex MP : Patrick BODENAN et Olivier RENNE

Quelques éléments statistiques



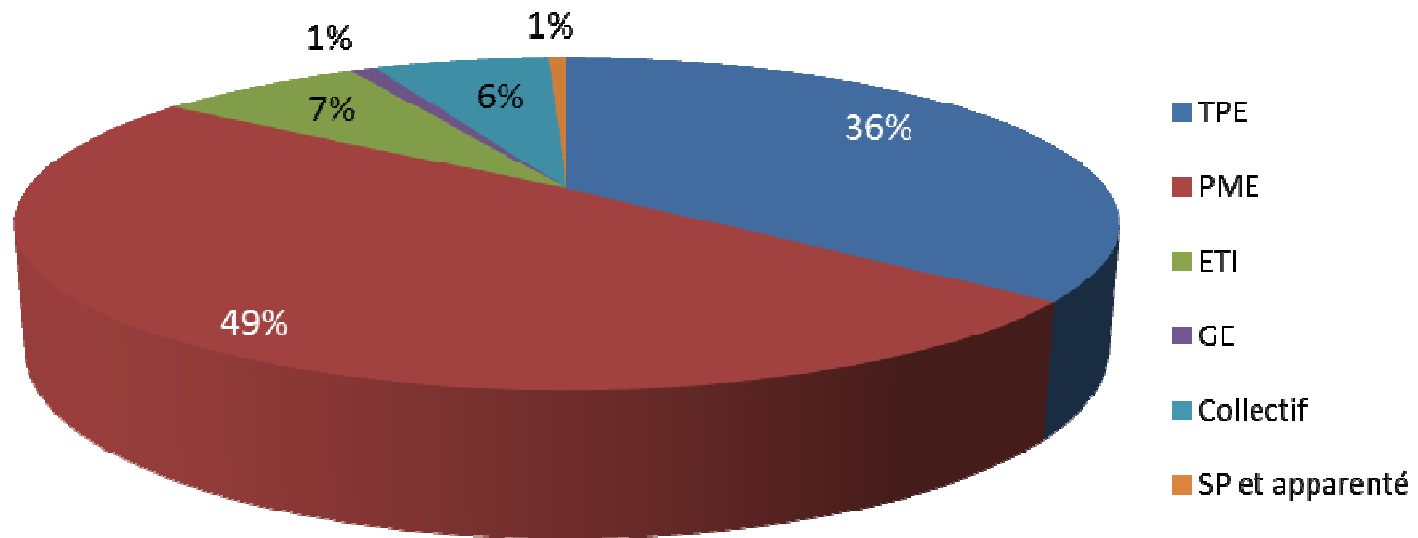
Evolution du nombre de saisines
(par année)



Plus de 60 saisines éligibles / mois (en 2015)

>>> soit 1 médiation / mois / médiateur en

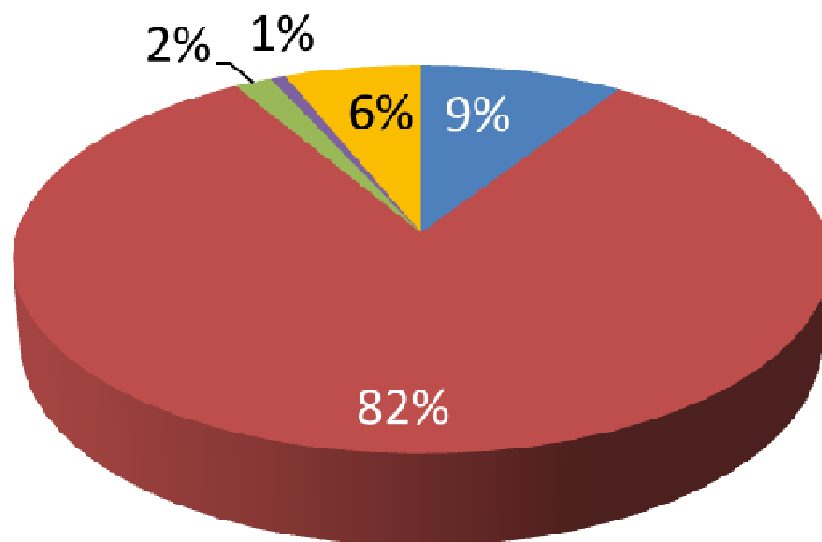
Origine des demandes éligibles depuis 2010



Statistiques

- ✓ 15 médiateurs nationaux délégués bénévoles
- ✓ 45 médiateurs régionaux
- ✓ Tous formés

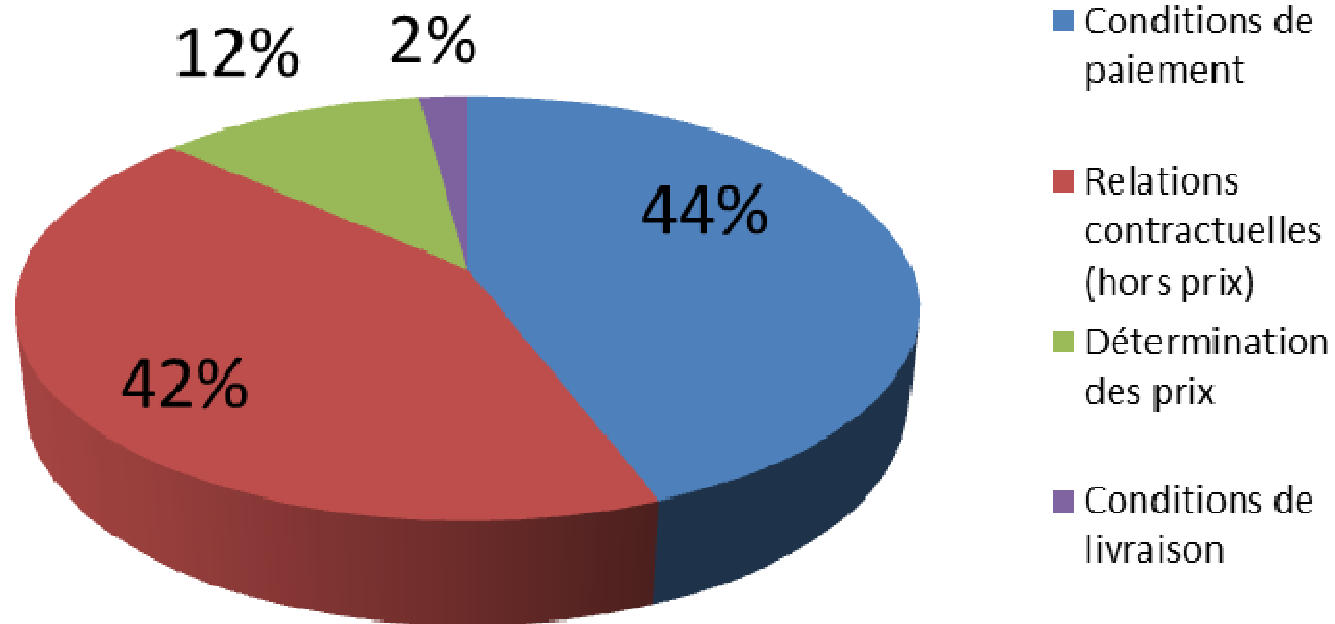
Répartition des motifs éligibles depuis 2010



- A - Votre litige ou signalement a trait à la phase de passation du marché / contrat / commande
- B - Exécution ou post-exécution du marché / contrat / commande
- C - Propriété industrielle ou intellectuelle
- D - Innovation : crédits d'impôts, statuts, JEI, financement, ...
- E - Autres types de différends

- ✓ 3000 saisines – 11000 motifs
- ✓ 7 à 8 cas sur 10 **demandes qualifiées** aboutissent à un accord commun entre les parties

Zoom sur les relations contractuelles depuis l'origine



Merci pour votre attention

